

L'hon. M. Kierans: C'est ainsi que nous moderniserons et améliorerons notre service, non grâce à des attaques mesquines et non fondées des députés, notamment celui d'Hillsborough. Il a cité des incidents et refuse de discuter la situation générale. Il sait fort bien que 99 p. 100 des Canadiens reçoivent 99 p. 100 des fois leur courrier dans un délai de 24 heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Passons au round suivant.

Une voix: Avez-vous d'autres contes de fées à nous raconter?

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA MODIFICATION DU RÉGIME

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je suis certain que ni moi ni le secrétaire parlementaire du ministre du Travail ne pourront surpasser la performance à laquelle nous venons d'assister.

Je voudrais signaler à la Chambre une question que j'ai posée le 26 juin. J'ai demandé au ministre du Travail (M. Mackay) s'il avait une déclaration à faire à la Chambre sur la politique ou les intentions du gouvernement au sujet de la modification du régime d'assurance-chômage. J'ai posé ma question de façon plus directe il y a quelque temps, en lui demandant s'il songeait à intervenir au sujet de ce que j'ai appelé la déshumanisation du régime d'assurance-chômage.

La question faisait écho à une politique adoptée en 1967 et visant à faire fermer un grand nombre des bureaux locaux d'assurance-chômage, dont deux dans ma circonscription. Soit dit en passant, on décida alors de ne pas en établir un troisième antérieurement jugé nécessaire dans la localité de Campbell River. Après avoir posé la question au ministre le 26 juin, le lui fis tenir copie de la pétition qui contenait quelque 40 pages de signatures des résidents de Campbell River. Elle était conçue en ces termes:

Nous, soussignés, protestons énergiquement contre l'absence absolue à Campbell River de tout bureau pouvant recevoir les demandes de prestations d'assurance-chômage.

Nous demandons que le gouvernement fédéral établisse immédiatement et maintienne à Campbell River des services pour le public de l'endroit.

Au fait, il existe deux versions de cette pétition. Celle que je viens de lire traduit la pensée de ces gens de façon plus positive je crois, mais dans la version originale, qui a recueilli certaines de ces signatures, on dit:

Nous soussignés, désirons cesser de contribuer à quelque service public que ce soit qui n'est plus utile au public, notamment la Commission d'assurance-chômage, 66 Front Street, Nanaimo, Colombie-Britannique.

[L'hon. M. Kierans.]

En d'autres termes, les personnes qui ont mis cette pétition en marche étaient tellement exaspérées qu'elles voulaient prendre l'affaire en main et cesser de verser toute cotisation à la caisse d'assurance-chômage. J'ai l'impression qu'en pareille circonstance certaines personnes signent volontiers des pétitions sans beaucoup réfléchir. Néanmoins, lorsqu'il y a autant de fumée que cela, il doit y avoir du feu.

● (10.10 p.m.)

Je dois dire que j'ai un dossier sur cette question qui remonte au début de 1967. Permettez-moi de citer un extrait d'une lettre que m'adressait le secrétaire d'un des grands syndicats de ma région. Elle est datée du 13 février 1967, et dit ceci en partie:

Le régime actuel selon lequel un bureau central à Nanaimo dessert tout le Nord de l'île de Vancouver n'est pas satisfaisant du tout. Certaines personnes doivent attendre au delà d'un mois pour que leurs réclamations passent la filière. Le directeur à Nanaimo m'a dit qu'on avait reçu une avalanche de réclamations et qu'on ne parvenait pas à reprendre le dessus.

Le service postal ne laisse pas trop à désirer...

Je devrais dire qu'on a écrit cette lettre longtemps avant que le nouveau titulaire du ministère des Postes nous suggère de poster nos cartes dès maintenant pour la Noël qui vient. Je reprends la lettre:

Le service postal actuel ne laisse pas trop à désirer, mais bien des gens ne comprennent pas les formules et parce qu'il n'y a pas dans la région environnante de bureau où s'adresser pour de l'aide, cela leur crée des difficultés...

On propose ici que le fonctionnaire de l'assurance-chômage demeure sur les lieux et qu'au bureau de la main-d'œuvre il aide les gens à remplir leurs formules. Suit ensuite une correspondance assez volumineuse entre le ministre du Travail d'alors, l'honorable M. Nicholson, et le directeur de l'assurance-chômage. Bien des lettres ont aussi été échangées entre les dirigeants syndicaux et l'administration. On a tenté de clarifier la situation et admis qu'il y avait des retards, en ajoutant cependant que la Commission prenait des mesures pour remédier aux difficultés qui ont surgi lorsque cette nouvelle formule a été adoptée.

J'ai essayé de ne pas être tranchant—nous voulons tous que nos services publics soient administrés avec un minimum de frais généraux—mais j'ai dit, au cours de certains entretiens avec le ministre du Travail d'alors que cette formule ne pourrait sans doute donner des résultats satisfaisants, sûrement pas du moins dans la région qui m'est familière. Pour des raisons que je n'approfondirai pas ici, je dois dire que j'ai eu plus d'une fois l'occasion de voyager dans la région de l'île